

27.04.2009 - 15:07 Uhr

Indice suisse des salaires 2008 - Les salarié(e)s ont été privés des fruits de la reprise !

Bern (ots) -

L'indice suisse des salaires 2008 publié aujourd'hui par l'Office fédéral de la statistique montre qu'avec une augmentation moyenne de 2 % des salaires nominaux et une inflation de 2,4 %, les salaires réels ont diminué de 0,4 %. Ainsi, les salarié(e)s ont, en termes réels, disposé de moins d'argent en 2008 que l'année précédente ; de surcroît, ce recul des salaires réels a pratiquement réduit à néant les augmentations, pour la plupart modestes, des salaires réels obtenues les années précédentes. De 2004 à 2008, la hausse moyenne des salaires réels n'a donc été que de 0,1 % par an. En d'autres termes, la dernière reprise économique n'a eu pratiquement aucun effet financier positif pour les salarié(e)s. Ceux-ci n'ont pas eu droit à ses fruits. Cette chute des salaires réels est due à l'explosion du prix du pétrole l'an dernier, une hausse du prix du pétrole qui, rappelons-le, s'explique en grande partie par la spéculation.

Qu'en 2007 et 2008, l'écart entre les salaires des femmes et ceux des hommes se soit creusé est inquiétant. En résumé, si les patrons ont reconnu du bout des lèvres qu'il devait y avoir plus d'égalité salariale entre les sexes, ils n'ont rien fait de concret dans ce sens.

Que la reprise n'ait presque rien apporté aux personnes qui l'ont créée sera corrigé par les résultats des négociations conclues en 2008. Les négociations se réfèrent toujours au renchérissement enregistré durant l'année écoulée. C'est donc le renchérissement élevé de 2008 qui a été déterminant pour les accords salariaux conclus pour 2009. Nombre de ces derniers ont un 3 avant la virgule et devraient ainsi - l'inflation devant être faible selon les prévisions - corriger la « mauvaise année » que fut 2008.

Contact:

Daniel Lampart (031 377 01 16), économiste en chef de l'USS, et Ewald Ackermann (031 377 01 09), rédacteur de l'USS, se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100581935> abgerufen werden.